

Le règlement complémentaire ANTIDOPAGE repris dans le calendrier officiel devra être modifié suite aux modifications du code des sanctions de l'AMA (Agence mondiale anti dopage).

Notre règlement se réfère bien au code des sanctions de l'Agence Mondiale mais reprend des sanctions précises qui ont été modifiées dans le nouveau texte en application au 1er janvier 2010. Le règlement deviendra donc simplement :

" Les sanctions prononcées respecteront le code de l'AMA en vigueur " (en son article 10 pour les individus et 11 pour les clubs). Les références de ce code AMA seront précisées sur le site AIF .(en application dès le 1.1.2010)

Cette modification sera enterinée le 11 décembre mais est d'application obligatoire dès maintenant.

Pour le CA AIF

P. JANS

A DAFPE